

---

### Séance du mardi 19 décembre 2023

Date de la convocation : 12 décembre 2023

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.*

**Présents : 42**

**Présents non votants :  
5**

**Présents votants :** Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

**Représentés : 3**

**Représentés :** Jean-Louis ADRIAN représenté par Bernard RENAUDIN, Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Lidwine LINARD représentée par Françoise KLEIN

**Votants : 45**

**Excusés :** Frédéric ERNST, Raymond LECLERC, Céline PHILIPPOT

**Absents :** Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULLOY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Francis WITZ, Michel VARNUSSON, Christine POLMARD

**Secrétaire de séance :** Clarisse JACQUET

---

**DE\_2023\_099 - Objet : Modification du règlement de la facturation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés**

Vu le CGCT,  
 Vu le Code de l'Environnement,  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 4.4 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,  
 Vu le projet de règlement ci annexé,

Considérant que le règlement a pour objet fixer les modalités de la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative par la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne, applicable aux usagers producteurs,

Considérant que ce document sera consultable sur le site de la Communauté de Communes et consultable dans toutes les mairies du territoire,

L'actuel règlement prévoit un nombre de levées impair pour les foyers de 4 et 5 personnes et plus. Cela s'avère difficile à appliquer dans une facturation trimestrielle. Il convient donc de passer le nombre de levées à 10 au lieu de 9.

Il est proposé d'effectuer les modifications suivantes :

Type de foyer		Nbre de levée forfaitaire par semestre	Contenance Bac rouge (OMR)	Contenance Bac jaune (Recyclables)
<b>PARTICULIERS</b>	1 personne	6	120 L	240 L
	2 personnes	8	120 L	
	3 personnes	10	120 L	
	4 personnes	<del>9</del> 10	180 L	240 L
	5 personnes et plus	<del>9</del> 10	240 L	360 L
	Résidence secondaire	0	120 L	240 L
	0	240 L		

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement de la facturation du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à faire appliquer le présent règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
 Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 décembre 2023 et publié ou notifié le 21 décembre 2023
--